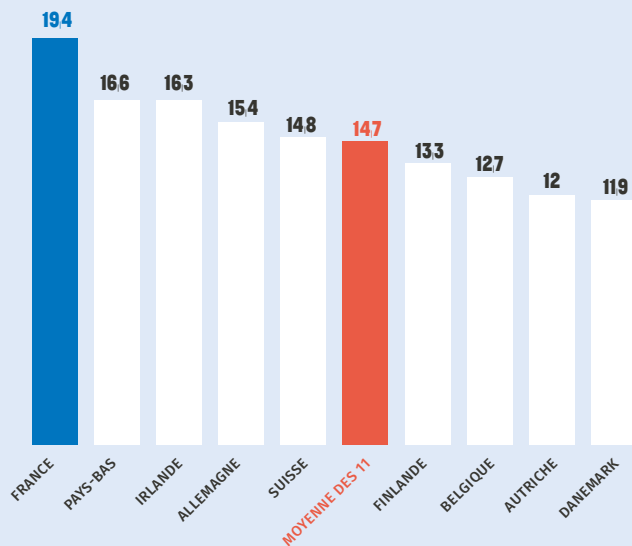


DES CLASSES TROP CHARGÉES



22,9 : c'est le nombre moyen d'élèves par classe, quasiment stable depuis 10 ans, en France. Comparé à quelques pays européens similaires, il est élevé, supérieur de 2,2 par rapport à l'Allemagne et jusqu'à 3,8 par rapport à la Finlande. Seul le Royaume-Uni, au système éducatif des plus inégalitaires, se trouve au-dessus. De plus, l'écart entre les classes en milieu ordinaire et en éducation prioritaire s'est réduit au détriment de cette dernière. Il faudrait créer 48 500 postes pour rejoindre la moyenne finlandaise par exemple.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ENSEIGNANT DU PRIMAIRE



Le nombre d'élèves par enseignant est différent du nombre d'élèves par classe. Ce rapport comptabilise tous les personnels enseignant : ceux en charge de classe, ceux qui permettent des dédoublements de classe ou des co-interventions, ceux qui relèvent de dispositifs particuliers comme les RASED ou les « Plus de maîtres », ceux en charge du remplacement, ceux déchargés de classe car sur fonction de direction d'école... On divise ensuite le nombre total d'élèves par le nombre total d'enseignants.

Source : OCDE 2016

Plusieurs études montrent l'impact de la taille des classes sur la réussite des élèves. Une réduction significative du nombre d'élèves bénéficie davantage aux élèves les plus éloignés des attendus scolaires, souvent issus des classes populaires. Il faut recruter massivement des enseignants supplémentaires afin de diminuer les effectifs par classe, travailler en équipe,

prendre en charge la grande difficulté scolaire (RASED complets), scolariser dans de bonnes conditions les élèves à besoins éducatifs particuliers et permettre le remplacement ainsi que la formation continue des enseignants.

Réduire la taille des classes, c'est également réduire les inégalités à l'école.

La programmation d'un plan pluri-annuel de recrutement de plusieurs dizaines de milliers d'enseignants.

La réduction de la taille des classes :

↳ 25 maximum en élémentaire et 20 en éducation prioritaire ;

↳ 25 maximum en maternelle et 20 en éducation prioritaire ;

↳ 15 maximum en maternelle dans les sections scolarisant des élèves de 2 ans et de 3 ans ;

↳ 10 maximum dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en école ;

↳ Baisse significative du nombre d'élèves dans les classes qui scolarisent des élèves en situation de handicap.

LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU